

CONTRIBUTION

A

L'HISTOIRE DE LA MÉTHODE HISTORIQUE

I

L'histoire de la méthode historique est encore à écrire. Mais dans cette étude il ne s'agit ni d'en esquisser à grands traits le développement ni d'en indiquer les sources ; on veut seulement montrer par un exemple où il faut en rechercher les origines littéraires.

Les origines réelles se trouvent à coup sûr dans les recherches historiques concrètes dont les traces plus ou moins évidentes apparaissent dans les récits des historiens. Mais comme l'histoire fut pendant longtemps écrite avec des intentions artistiques, morales, politiques, religieuses et philosophiques, l'attention des historiens se porta jusqu'à une époque très récente plutôt vers la matière de l'histoire et la signification qu'ils attribuaient aux événements que vers les procédés normaux de l'esprit pour confirmer la réalité des événements eux-mêmes.

Pour que la méthodologie historique eût une existence littéraire indépendante, il était nécessaire que surgît le concept de l'autonomie de l'histoire ; il fallait en d'autres termes qu'on commençât à comprendre que l'histoire a une fin en soi et que par suite elle n'emprunte à aucun élément étranger sa valeur et sa finalité propres ; puisqu'elle représente un moment nécessaire dans le développement de l'esprit.

Mais ceci est une idée toute moderne, entièrement propre, peut-on dire, au XIX^e siècle qui s'adonna tout entier à la recherche historique, sans autre fin que la recherche historique en elle-même ;

au siècle de cette philosophie qui, reprenant la doctrine de Vico, démontre qu'il n'y a pas de vérité absolue en dehors du temps et de l'espace, mais une vérité vivante et mobile à travers les formes concrètes et individuelles de l'histoire; et assigne par suite à la connaissance des faits historiques la même valeur qu'à la connaissance du vrai.

L'histoire étant devenue une fin en soi, il est clair qu'on devait commencer à examiner la méthode rationnelle de recherche; tandis que lorsque l'histoire était un moyen pour des fins extérieures, ce n'était pas les moyens, mais ses fins qui pouvaient attirer l'attention et devenir objet de réflexion et d'étude. En fait ce n'est pas la vérité historique qui peut importer à qui ne se propose pas cette vérité comme fin de son œuvre. Et comme personne ne cherche les moyens de fins qu'il ne se propose pas, il n'était pas possible qu'on cherchât à déterminer les moyens les mieux adaptés à la découverte de la vérité historique, quand ce n'était pas encore là le véritable objet des historiens.

C'est pourquoi la méthode historique n'apparaît qu'au XIX^e siècle avec la renaissance et le vigoureux essor des études historiques qui est la véritable caractéristique de cette époque. Quiconque cherche dans les siècles précédents un livre analogue au *Lehrbuch der historischen Methode* de Bernheim ou encore à l'*Introduction aux études historiques* de MM. Seignobos et Langlois¹, ne le trouve pas. Il y a une théorie de l'histoire depuis Aristote jusqu'à Voltaire; mais elle n'a rien à voir avec ces traités. Elle traite de la nature de l'histoire sans arriver du reste à la définir et par suite lui assigne souvent des tâches qui ne lui appartiennent pas. Cette théorie reste toujours un chapitre de la rhétorique et se préoccupe davantage de l'exposition que de la reconstruction historique. Rapin, écrivant en 1709 ses *Réflexions sur l'histoire*, n'a pas honte d'affirmer que « la forme qu'on doit donner à l'histoire est ce qu'elle a de plus essentiel »; et que « ce n'est que par là qu'elle est grande ou petite et qu'on y reconnoist la mesure du génie de celui qui en est l'auteur »². Et plus tard Voltaire lui-même ne craint pas de déclarer : « Il faut dans une histoire comme dans une pièce de théâtre expo-

1. Seignobos a tenté récemment une application spéciale de la méthode historique. V. son volume : *La méthode historique appliquée aux sciences sociales*, Paris, Alcan, 1901; où il se montre plus rigoureux que dans l'*Introduction*.

2. *Œuvres* du P. Rapin, Amsterdam, mcccix, t. II, p. 240.

silion, nœud et dénouement » ; et c'est pourquoi « il n'y a que des gens qui ont fait des tragédies qui puissent jeter quelque intérêt dans notre histoire sèche et barbare ¹ ».

Et qui ne sait au reste à quelles conséquences extrêmes le siècle de Voltaire poussa cette tendance anti-historique ? Méconnaissant la valeur de l'histoire, les écrivains français et italiens en vinrent petit à petit au plus complet scepticisme historique, soutenant *l'incertitude et l'inutilité de l'histoire*. C'est ainsi précisément que s'intitula un livre italien de Melchiorre Dell'ico, esprit paradoxal mais non sans finesse et certainement familier avec les études historiques ². Le livre parut dans les premières années du xix^e siècle ³ ; mais c'est l'écho des doctrines et des opinions des écrivains français de l'âge précédent. Le temps n'était pas encore venu de la méthode historique.

Des recherches plus approfondies que je n'ai pu faire confirmeraient, je crois, ma conviction : que durant toute la période du classicisme renouvelé qui va du xvi^e au xviii^e siècle, les théories historiographiques ont tourné généralement autour du concept de l'histoire et de l'art de la représentation historique. Et elles démontreraient que les écrits nombreux publiés sur ce sujet dans la période de temps indiquée tirent tous leurs développements de chapitres connus de la *Poétique* d'Aristote (ix et xxi), du *De Oratore* et du *Brutus* de Cicéron, des *Institutiones* de Quintilien et d'autres œuvres grecques ou romaines, sans sortir des bornes de la rhétorique.

Contentons-nous de noter que le titre même de la majeure partie de ces livres annonce déjà leur contenu. Je rappelle : le *De scribenda universitatis rerum historia* de Cristoforo Mileo (Florence, 1548) ; le *De scribenda historia* de Francesco Robortelli (Florence, 1548) ; le *De Conscribenda historia* de Cecco Ventura (Bologne, 1563) ; le *De scribenda historia* d'Antonio Viperano (Anvers, 1569) ; le *De ratione scribendæ historiæ* d'Uberto Foglietta (Rome, 1674) ; et aussi le *Discours des vertus et des vices de l'histoire* et de la

1. Lettre à M. le marquis d'Argenson, 26 janvier 1740. Cfr. P. R. Trojano, *La storia come scienza sociale*, Napoli, 1898, p. 25.

2. Ce fut un numismate passionné et il écrivit sur des documents d'archives le *Memorie storiche della Repubblica di S. Marino*, Milano, Sonzogno, 1804.

3. Exactement en 1808, à Forlì, à l'imprimerie Reveri et Casali ; réimprimé en 1809 et en 1811 à Naples chez Agnello Nobile. Je m'occupe de ce livre et de ses antécédents et en général de tous les écrits de Dell'ico dans le deuxième chapitre de mon livre : *De Genovesi à Galluppi, recherches historiques*, qui paraîtra prochainement.

manière de la bien écrire (Paris, 1620), de *Le Roy de Gomberville* ; le *De arte historica, seu de historiæ naturæ historiæque scribendæ præceptis* de Voss (Leyde, 1623), ainsi que *De la manière d'écrire l'histoire* dans les *Divers traités de Métaphysique, d'Histoire et de Politique* publiés à Paris en 1691¹.

Comme on voit, il s'agissait toujours de la manière d'écrire, non de la manière de reconstruire l'histoire, de *rechercher* la vérité historique ; c'était toujours un ensemble de préceptes touchant à la forme, non une méthode concernant l'acquisition de la matière historique.

II

Je prends comme exemple l'*Ars historica* de Voss qui résuma tout ce qu'on avait écrit de mieux sur le sujet, et servit ensuite de modèle sinon de source à tous les traités similaires qui vinrent par la suite. Une analyse de son contenu suffira à montrer quelle était la teneur des œuvres de ce genre².

L'auteur commence par distinguer l'*Historique* de l'*Histoire* qu'il différencie comme la *Poétique* et la *Poésie*. Il dit que la première *disponit præcepta ad conficiendam historiam* ; puis il examine les différentes acceptions du mot « histoire » dont il recherche l'étymologie ; il explique que l'histoire ne doit se borner, ni, comme le veulent Cicéron et Cornificius³, aux faits lointains, ni, selon la maxime de Patrizi⁴ et de quelques anciens, aux événements auxquels l'écrivain a participé, qu'il a vus ou aurait pu voir ; il conclut en assignant à l'*Historique* le devoir de *generatim monstrare modum quo, cum annales, tum quævis aliæ historiæ scriptis optime consigneantur*.

Toutefois, suivant Voss, si de son temps on connaissait le nom de l'histoire, on pouvait dire que la plupart ignoraient qu'il y eût

1. V. l'Appendice bibliographique qui est à la fin du vol. cit. du prof. Trojano. Il cite pourtant l'opuscule de Ventura avec la date de 1553 ; je crois que c'est une erreur, car j'en connais un exemplaire qui porte la date de 1563, sans que ni dans la dédicace ni dans la préface il soit fait mention d'une édition antérieure.

2. Je citerai l'édition de Lugduni Batavorum, apud Joannem Maire, anno mxcxxiii, qui est la première. Une deuxième édition en fut faite en 1653.

3. C'est-à-dire l'auteur de la Rhétorique à Herennius, quel qu'il soit.

4. Celui-ci, dans son ouvrage *De historia* (dial. 2), faisait dériver *historia* de *εἰς* et *ὁρᾶν* : *inspectio, αὐτοψία*.

une *organica disciplina*, appelée Historique. Est-ce que Giacomo Zabarella lui-même « acutissimus doctissimusque philosophus, imo philosophorum sæculi nostri princeps » n'avait pas prétendu prouver (dans son ouvrage *De natura logicæ*¹) qu'il n'y a pas d'art historique, puisque ni Aristote ni aucun autre ne l'avait écrite, et que peut-être elle ne méritait pas d'être écrite ? — Comment ? demande Voss. Et le dialogue de Lucien : Πῶς δεῖ ἱστορίαν συγγράφειν, ou le Jugement sur Thucydide et l'Épître à Gn. Pompée de Denys d'Halicarnasse ? Et le *Sisenna sive de historia* de Varron dont nous parle Aulu-Gelle ? Et les ouvrages d'Ermolas Barbaro, de Patrizi, de Viperano, de Robortelli, de Foglietta, de Fossi, de Ventura et d'autres encore ? — Mais, disait Zabarella, l'histoire est la narration des événements sans aucun artifice, si ce n'est celui de l'élocution qui est emprunté à un autre art, l'art oratoire. — Nous, au contraire, répliquait Voss, c'est dans l'histoire que nous voyons *plurimum artificii*, et c'est ce que constatent avec nous tous ceux qui s'en occupent, non certes que ce soit pour divertir autrui dans les banquets et dans les réunions par des discours aimables, mais pour fortifier l'esprit civique (*ut pectus civili prudentia instruant*).

L'antiquité était bien loin de tenir l'histoire par une simple narration de faits, elle regardait plutôt les narrations comme des fables pour les enfants. La narration historique a besoin d'ornements et elle ne peut demander ses préceptes à la rhétorique, *cum alia sit orationum, alia carminis, alia historiarum exornandi ratio*². Par suite, de même qu'il y a une rhétorique et une poétique, il doit y avoir aussi une historique.

De plus, l'historique ne peut être considérée comme une partie de la grammaire, ainsi que l'aurait voulu Robortelli, parce que ces deux disciplines diffèrent par la fin et l'objet (cap. III) ; ni pour la même raison comme une partie de la rhétorique, ni comme une partie de la poétique, *quod historici oratio nulla metri lege est adscripta*³, ni non plus comme une partie de la logique, suivant l'opinion de Keckermann, parce que la logique sert de guide *in rerum cognitione, non in verborum compositione*. L'étude des mots appartient d'un côté à la grammaire et de l'autre, suivant le sujet

1. Voir le mémoire de Pietro Ragnisco, *Una polemica di logica nell' Università di Padova*, dans les *Atti dell' Istituto Veneto*, 1, 6, vol. IV, 1883-86.

2. *Op. cit.*, pag. 8.

3. *Op. cit.*, p. 13.

traité, à la poétique, à la rhétorique et à l'historique. — Notons-le donc : le domaine de l'historique ne s'étend pas au delà de la *compositio*, la *consideratio verborum*. C'est un art plus qu'une science, regardant plus au faire qu'au savoir, qu'on apprend *operationis*, non *sciendi causa*; c'est une science normative, diraient les modernes ; elle s'occupe des contingences et des actions humaines transmises par le souvenir, tandis qu'il n'y a science que du nécessaire¹.

L'histoire, selon Voss, peut se définir *cognitio singularium, quorum memoria conservari utile sit ad bene beateque vivendum*².

C'est la méconnaissance absolue de l'autonomie de l'esprit historique ; puisque faire de la connaissance historique une connaissance utile, c'est lui dénier toute valeur intrinsèque et en déterminer, par conséquent, la nature par la fin qu'on lui attribue. Voss prend bien garde de nous avertir que l'historien ne doit pas rappeler tout ce qui est singulier et individuel, mais seulement *res singulares memoria hominum dignæ*, c'est-à-dire toutes les actions qui sont utiles à la conduite (*institutioni*) de la vie humaine. L'histoire n'a pas de valeur en soi, mais en tant qu'elle est utile.

Or, l'utilité de l'histoire est de plusieurs sortes³. Elle sert à conserver le souvenir des événements, à suggérer par l'observation des faits singuliers un enseignement d'ordre général ; elle incite à la vertu ; elle nous montre comment il faut agir dans les entreprises ardues et difficiles ; c'est une philosophie morale, par exemple, la maîtresse de la vie. Puis elle nous charme, elle parle aux sens, elle nous offre une extrême variété d'événements et surtout le spectacle des périls et des malheurs d'autrui, cependant que nous sommes tranquilles et en sécurité. C'est aussi un ornement de l'homme. Mais le véritable avantage, la grande utilité de l'histoire, c'est qu'elle produit en nous les mêmes effets que la lecture d'Homère sur l'âme d'Alexandre et celle de la Cyropédie sur l'âme de Scipion l'Africain.

Qui fut le premier à écrire l'histoire ? Quels furent les premiers ouvrages historiques ? En combien d'espèces peut-on diviser l'histoire ? L'auteur consacre à ces questions deux chapitres (VI et VII)

1. Cap. iv.

2. Pag. 16.

3. V. cap. v.

que nous pouvons sauter pour en venir à celui dans lequel il expose les divisions de l'historique. Elle se divisera naturellement en autant de parties qu'il y a d'éléments principaux dans l'histoire; et comme on distingue la vérité historique et son exposition, l'historique comprendra deux parties : la première traite de *fundamentis, quod est veritas*; l'autre, de *exædificatione*.

Mais l'*exædificatio* ou structure comprend trois choses, car on n'écrit pas l'histoire sans savoir *quid scribamus*, et *quo ordine*, et *quibus verbis ac sententiis*. De sorte que la seconde partie de l'historique comporte une division tripartite en *comprehensio*, *dispositio*, et *elocutio* ou *exornatio*¹.

Cette division, comme on voit, est empruntée à un passage connu du II^e livre du *De Oratore*, de Cicéron, passage auquel l'auteur se reporte ensuite comme un texte à commenter dans le reste de son ouvrage.

Il est clair que, pour l'étudiant moderne, en méthodologie historique, celle des deux parties principales de l'historique, distinguées par Voss, qui mériterait le plus d'être considérée attentivement est la première, c'est-à-dire la partie relative à l'investigation de la vérité historique, à l'*euristique*, comme on dit aujourd'hui, et à la *critique* des sources. Car on pense aujourd'hui qu'il y a histoire quand la vérité historique est connue, indépendamment de toute exposition. On sait aujourd'hui qu'on ne connaît rien, qu'on ne possède réellement aucun contenu spirituel sans une forme d'expression correspondante et que c'est cette forme qui donne la vie à l'exposition.

Et c'est précisément cette partie que Voss traite le plus brièvement en deux petits chapitres (IX et X) où il ne fait qu'expliquer et illustrer par les exemples ces fameuses paroles de Cicéron qui sont dans le passage qu'on rappelait tout à l'heure : *nam quis nescit primam esse historiae legem, ne quid falsi dicere audeat; deinde, ne quid veri non audeat? ne qua suspicio gratiae sit in scribendo? ne qua simultatis?* Un petit chapitre sur le *ne quid falsi*, et un autre sur le *ne quid veri* et le reste.

Il sait bien, avec Démocrite, que *Veritas alto saepe puteo pressa latet*; mais, à part quelque bon précepte et le souvenir de l'exemple remarquable d'un Polybe et d'un Thucydide qui n'épargnèrent ni

1. Pag. 43, cap. viii

les fatigues ni les voyages pour découvrir la vérité, il ne sait que dire aux historiens qui veulent la tirer du puits. Il rappelle bien qu'il ne faudra pas prendre pour argent comptant tout ce qui est raconté par les sources, ni dénier toute véracité à ceux qui ont été surpris une fois en faute. Mais tout s'arrête là ¹.

Indiquons seulement à grands traits le sujet de la seconde partie :

1. *Comprehensio*, c'est-à-dire l'examen de la matière historique. Elle se compose de quatre parties : *narratio*, *judicium de rebus*, *concio* et *digressio*. Pour la narration, il faut prendre garde à conter ce qu'il est utile de savoir. Si ce qu'on raconte est un fait humain et non naturel (comme les prodiges, etc...), il faut distinguer entre actions d'une personne, histoire d'un empire et biographie. S'il s'agit de l'action d'une personne, il faut d'abord parler de cette personne, puis de l'action, ensuite des circonstances de temps et de lieu, enfin des antécédents — qui sont pour Voss les intentions du personnage, — du mode d'action et des conséquences. S'il s'agit de l'histoire d'un empire, il faut consi-

1. En un point seulement il consacre quelques lignes aux tentatives faites par les écrivains précédents pour offrir quelques règles utiles à la critique des sources, pour distinguer celles qui sont dignes de considération et celles qui ne le sont pas ; mais il en parle sur un ton à moitié ironique. Il dit : « Annii quidam Viterbiensis tria, quibus dignoscantur [historici veri a falsis] judicia adducit ex fictitio Melosthene. Ita inepte vocat quem Megasthenem nominant antiqui omnes. Diluit autem Annii notas Melchior Canus, aliasque assignat in locis, lib. XI, cap. vi. In iis vero, cum alia nonnulla, tum illud prudenter. Mihi sane, inquit, *aliquando et verum ipsum in scribentis sinceritate candoreque elucet, et mendacium contra auctoris quidam angor et calliditas patefacit* » ; pag. 50. Et il s'en tient là. Il passe à côté de la méthode historique sans la voir.

Les trois règles du prétendu Métasthène sont spéciales à l'histoire de la Perse et se trouvent dans ce ramassis d'écrits apocryphes qui est l'œuvre de Giovanni Maani de Viterbe (latinisé en Joannes Annii) : *Commentaria super opera diversorum auctorum de antiquitatibus loquentium*, Rome, mcccxcviii, lib. XI. — V. sur cet écrivain Gabotto : *Un nuovo contributo all'umanesimo ligure*, dans les *Atti della Società ligure di st. patria*, vol. XXIV, 1892, p. 66 et sqq.

Melchior Cano (1523-1560) dans ses *Loca theologica* oppose aux règles d'Annii trois principes qui méritent une place dans l'histoire de la méthode historique.

« Prima lex ex hominum probitate integritateque sumetur. Quae omnino res locum habet, cum quae narrant historici ea vel ipsi se vidisse testantur, vel ab his, qui viderunt, accepisse...

Lex vero secunda in historiae judicio sancitur, ut eos historicos reliquos anteferamus, qui ingenii severitati quandam prudentiam adjunxerunt et ad eligendum et ad judicandum. Quae lex in iis rebus locum habet, quas res neque scriptores ipsi sunt intuiti, nec a viris fide dignis, qui viderint, audierunt.

Tertia regula sit : Si cui historico auctoritatem Ecclesia tribuit, hic dubio procul dignus est, cui nos etiam auctoritatem adjungamus. Contra vero, cui Ecclesia derogavit fidem, ei quoque nos fidem jure ac merito derogabimus » ; *Opera*, Bassano, Remondini, 1776, pp. 238, 240, 241.

dérer cinq choses : l'origine, l'accroissement, l'apogée, la décadence et la fin ; s'il s'agit de biographie, il faut voir à qui il convient de l'écrire et de quelle façon.

Le *judicium* est l'opinion de l'historien après avoir raconté le fait. Patrizzi a tort de conseiller à l'historien de s'abstenir de ce jugement pour laisser au lecteur le soin de le prononcer lui-même¹. L'historien a le droit de juger après l'examen détaillé des faits. Les sentences sont aussi à propos, mais il faut en user avec modération et suivre plutôt l'exemple de Tite-Live que celui du sentencieux Salluste, si on ne veut aller à l'encontre de la nature de l'histoire.

Patrizzi s'était également déclaré, sur le chapitre de la *concio*, hostile aux discours ; ici encore il a tort, selon Voss qui lui oppose l'exemple d'Hérodote, de Thucydide et de Xénophon, ainsi que des plus grands historiens latins, et un passage *mire illustrem*, de Diodore de Sicile, sur le véritable usage des discours.

Quant à la *digressio*, Voss croit que les digressions, elles aussi, sont permises en histoire et qu'elles servent à orner la narration, à charmer le lecteur, ou encore à confirmer ce qui a été dit. Mais là aussi *ne nimis!*

2. Au point de vue de la *dispositio*, de l'ordre, il faut avant tout un préambule ; on peut l'écrire après, mais la première place lui appartient toujours. Les faits peuvent se grouper ensuite dans un ordre chronologique ou logique, à la manière de Thucydide ou à celle d'Hérodote. Mais la seconde méthode est préférable pour la clarté. Enfin, il est bon de diviser l'histoire en livres quand elle est d'une certaine longueur ; et cela de telle façon que chaque livre forme un tout distinct et complet.

3. Reste l'*elocutio* : et celle-ci ne peut pas non plus se ramener à la rhétorique, comme le croyait, par exemple, Lodovico Carbone. Les qualités générales de l'élocution historique sont la pureté de la langue, la brièveté transparente, l'*ornatus*, c'est-à-dire l'élégance, la composition (continuité et cohérence des parties), la dignité de la pensée et de la forme. Dans les quatre derniers chapitres, Voss ajoute d'autres mérites spéciaux de l'élocution historique, les qualités qui la distinguent de l'élocution poétique et le style

1. La raison alléguée par l'auteur contre Patrizzi n'est pas très solide. « Nam quisquis legit historiam secum tacitus judicat : expedit vero ut, ubi ad narrationis finem devenierit, suum cum historici judicio conferat », cap. xviii, p. 89.

propre de l'histoire ; et il résume, à la fin, tout son ouvrage.

Dans toute cette seconde partie, je ne sais ce qu'on pourrait attribuer à la méthodologie ou rapprocher de cette *Auffassung*, à laquelle est consacré le V^e chapitre du *Lehrbuch*, de Bernheim. Entre cette *Auffassung* et l'*exadificatio* de Voss, il y a cette petite différence : que l'une contribue, avec l'*euristique* et la *critique*, à la reconstruction de la vérité historique, tandis que l'autre suppose cette vérité déjà connue, comme une matière brute que l'activité historique doit manipuler et montrer sous la forme de l'histoire.

En fait, par *Auffassung*, Bernheim entend l'interprétation de la tradition historique et la lumière réciproque que reflète une source sur une autre, puis la combinaison des données historiques suivant le temps, le lieu, le sujet, et la reproduction des faits dans leurs conditions physiques et psychiques, individuelles ou sociales, selon un concept philosophique de l'histoire et une façon de voir subjective ou objective¹. Et il est si vrai que l'écrivain moderne, dans tout cela, ne pense point à l'exposition historique, mais s'occupe uniquement de la pleine reconstruction de la réalité historique dans l'esprit, qu'il traite ensuite, dans un chapitre distinct, le dernier de son ouvrage, mais très brièvement, de la *Darstellung* ou exposition ; et par là il s'aperçoit qu'on sort du champ de la méthodologie pour entrer dans celui de l'esthétique et « spécialement, comme il le dit, de la stylistique et de la rhétorique² ».

De sorte qu'on peut dire que la méthodologie finit là où commençait l'*Ars historica*. Et l'historien de la méthode ne trouvera ni dans le traité de Voss ni dans beaucoup d'écrits analogues les origines de sa science. L'exemple de Voss suffit à nous le prouver.

1. Cf. la seconde partie du livre cité de Seignobos, *La méthode historique*, pag. 155 et sqq.

2. V. *Lehrbuch*, 2^e éd., Leipzig, 1894, p. 379. On pourrait trouver quelque analogie, et il y en a, en réalité, entre les premiers chapitres de l'*Ars* de Voss que nous avons exposés et le premier du *Lehrbuch* de Bernheim, où il traite théoriquement et historiquement du concept de l'histoire, des limites et de la division de la matière historique et des relations de l'histoire avec les autres sciences (car pour Bernheim l'histoire est une science) et avec l'art. Mais celui qui sait la différence qu'il y a en logique entre la théorie des formes et celle des méthodes (*Formenlehre* et *Methodenlehre*) comprend aisément que ce premier chapitre de Bernheim et ces problèmes ne sont pas véritablement de la méthodologie, mais sont supposés par elle ; ce sont les prolégomènes de la méthodologie, mais ce n'est pas la méthodologie.

III

Ces origines, à mon sens, il faudrait plutôt les chercher dans les traités de philosophie et particulièrement de logique où l'on commença à traiter de questions de méthode, quand l'œuvre de Bacon et tout le courant empirique de la science moderne eurent discrédité l'*Organum* d'Aristote et sa syllogistique, et lorsqu'on eut compris qu'avant d'user des concepts et des connaissances en général, il faut former, il faut acquérir ces concepts et ces connaissances.

L'objet de cet article est de donner connaissance d'un petit traité de philosophie rationnelle, dû à un Italien, professeur à l'Université de Pise dans la première moitié du XVIII^e siècle, où la théorie de la méthode descend à des canons et à des lois de la méthode historique dont quelques-unes ne le cèdent ni pour la rigueur logique ni pour l'exactitude à celles qu'enseigne la méthodologie d'aujourd'hui. Je rafraichirai la mémoire d'un oublié, et j'apporterai quelques documents au futur historien de la méthode historique.

L'auteur, *Giovanni Alberto de Soria*, vécut de 1707 à 1767. Il naquit à Pise, suivant un de ses disciples, qui, pour écrire sa biographie, eut entre les mains ses papiers et ses manuscrits inédits¹; ou à Livourne, suivant Fabroni², qui compulsait lui aussi tant de documents pour son histoire — d'un père venu de l'île d'Elbe. Il fit ses études chez les Jésuites, d'abord à Livourne, puis au collège Cicognini de Prato, enfin à Pise, à l'école du P. Grandi et du non moins célèbre G. Averani, à l'Université. Il y étudia la jurisprudence, la mathématique, l'anatomie, la physique, la chimie, la botanique, la physiologie, mais spécialement la philosophie, s'attachant aux écrivains les plus récents et les plus fameux, Galilée, Locke, Newton, Leibnitz. C'était le temps de la glorieuse école de Galilée; et si on voulait se rendre compte des idées philosophiques que de Soria tirait de ses études, on n'aurait qu'à lire son « Dialogue entre un cavalier français et un Italien sur les mérites des deux nations ». Descartes y est accusé d'avoir estropié

1. V. Luca Magnanima, *Elogio istor. e filos. di G. Alb. de Soria*, Livorno, 1777, p. 4.

2. *Historia Academiae Pisanae*, Pisa, 1793, III, 422.

les lois physiques et naturelles, de l'aveu même des Cartésiens les plus fanatiques, d'avoir machiné un univers imaginaire qui, malgré les états les plus ingénieux et les mieux concertés, fabriqués par les mains les plus habiles, était condamné irrémédiablement à crouler de toutes parts¹; et Galilée, au contraire, est glorifié comme « l'inventeur merveilleux de sciences nouvelles physico-mathématiques, inconnues à tous les siècles précédents... et le constructeur d'une philosophie éternellement vraie² », et ailleurs, comme « non seulement le père de nouvelles sciences mathématiques, non seulement le plus illustre citoyen des régions célestes, à qui l'astronomie et la géographie ont d'immortelles obligations..., mais encore comme le fondateur, le grand fondateur de la vraie philosophie³ ».

Nommé, en 1731, par le grand-duc Jean Gaston, professeur de logique à l'Université de Pise, il lui fit remarquer que « la nouvelle lumière de l'expérience et de la vérité, qu'on voyait sortir tous les jours davantage de la nature des choses, devait, profondément considérée, réveiller aussi les études de Pise⁴ ». Et il obtint, en effet, la faculté d'enseigner ce qu'il voulait. Aussi *renversa-t-il immédiatement*, au dire du disciple déjà mentionné, *le système péripatéticien que se proposait la logique*.

Peu après il fit aussi des cours privés sur la physique, divulguant les nouvelles théories newtoniennes, et il commença à être attaqué comme un *novateur pernicieux*.

En 1735, il passa à la chaire de philosophie⁵; et, un peu plus tard, il y joignit la charge de bibliothécaire. C'était un professeur éloquent et un improvisateur heureux; à ses leçons se pressait une grande foule, attirée par sa doctrine, la limpidité et l'élégance de son débit, la beauté de sa voix et la grâce de son geste⁶. Ses

1. V. sa *Raccolta di opuscoli filosofici e filologici*, Pisa, Pizzorno, 1766, t. II, p. 151. Ce *Dialogue* fut réimprimé en partie, à Roveredo, 1767.

2. Pag. 152.

3. Et il explique : de la *philosophie théorique*. Ailleurs il dit : *philosophie expérimentale*. V. pp. 126, 127.

4. Magnanima, p. 32.

5. La Lande se trompe quand à la date de 1765, il place parmi les professeurs *très distingués* de l'Université de Pise « M. Soria, professeur de physique » (*Voyage en Italie*, Genève, 1790, t. II, p. 403). Il occupait alors depuis trente ans la chaire de métaphysique. La Lande connaissait aussi Magnanima, qui lui dédia son *Éloge*; et dans la dédicace, faisant allusion à son maître, il disait à La Lande : « Vous l'avez pleuré, comme vous dites, avec toute l'Italie. »

6. C'est ce qu'atteste Fabroni; *op. cit.* — De Soria fit aussi beaucoup de lectures publiques (*ragionamenti*). V. sa *Raccolta di opuscoli*.

écrits lui procurèrent un tel renom auprès des contemporains que le grand Frédéric l'invita à l'Université de Berlin. Son livre scolastique, qui a attiré notre attention, imprimé à Amsterdam, fut traduit en anglais et, paraît-il, adopté dans les écoles de Leyde ; loué dans la *Bibliothèque raisonnée* (t. 27) comme le fruit merveilleux d'un pays « où la superstition est sur le trône et où la raison, le don le plus précieux de tous, est tenue esclave sous l'autorité d'un seul homme »¹, Muratori se réjouissait avec lui « qu'un tel sujet ait été traité en Italie et par un Italien avec clarté, ordre et précision et, de plus, dans un latin élégant » ; et déclarait que par son opuscule on apprenait davantage que par tout le bavardage des autres².

Ces éloges de ce grand maître de recherches historiques se rapportaient peut-être à la partie du traité de De Soria qui est consacrée à la méthode historique. Du reste l'auteur lui-même, dans un avertissement préliminaire, vante la nouveauté, l'ampleur et mille autres mérites de son œuvre. Nous ne dirons pas qu'il avait tout à fait tort et que sa vanité est sans fondement. Mais la justice veut qu'on reconnaisse qu'en écrivant ses *Rationalis Philosophiæ Institutiones*³ il avait devant lui la *Logica sive Ars ratiocinandi* (1692) du célèbre Jean Le Clerc. Non qu'il répète la doctrine du théologien genevois dans tous ses détails ; mais il y a entre les deux ouvrages des rapports nombreux et importants. Il est certain que De Soria va plus loin que Le Clerc, et il y a chez lui une note révolutionnaire qui manque à celui-ci. Du reste, au point de vue de l'originalité, l'auteur confesse de bon gré qu'il doit *plura aliis, plura naturæ verum et meditationi* ; et précisément pour cette partie du livre qui nous intéresse spécialement, il déclare avec candeur qu'il a pris *plura a præstantissima Critica Arte, quibus celeberrimus Auctor facere prætulit*, faisant ainsi évidemment

1. Magnanima, p. 97.

2. Lettre citée par Magnanima, p. 100. Le même Muratori dans son livre *Della forza della fantasia humana* (Venise, 1745, p. 155), recommandait l'ouvrage de De Soria comme un des étant meilleurs.

3. *Sive de emendanda regendaque mente a J.-A. de Soria*, in celeberrima Pisana Academia Philosopho publico, Amstelodami, apud Petrum Humbert, mcccxi, 295 pag., petit in 8. Mais le travail remonte certainement à quelques années avant 1741, car l'A. dans son Avertissement dit que l'ouvrage provient de leçons faites *olim* à l'Université. Il n'y a pas lieu de rappeler les autres écrits publiés par lui, sauf la dissertation *De rationis et experientiae finibus regendis in philosophicis provinciis* (Pise, 1757). On conserve de lui, dans la Bibl. universitaire de Pise, un volume de manuscrits contenant les *Naturalis philosophiæ institutiones* (1746) où il faut noter le deuxième chapitre : *De legibus methodi analyticæ naturali philosophiæ accomodatis*.

allusion à l'*Ars critica* (1696) de Le Clerc, qui fut tant de fois réimprimée et servit à bon droit comme manuel de méthode philologique à tout le XVIII^e siècle¹.

D'ailleurs Le Clerc n'est qu'un anneau de jonction entre le philosophe italien et Locke. On sait que celui-ci, ami du philosophe anglais, avant même que l'*Essai philosophique sur l'entendement humain* ait été publié par l'auteur en anglais (1690), en imprima un fragment en français dans sa *Bibliothèque universelle* de 1687², et en dédiant à son ami la 4^e édition de sa *Logique* (1697), il avait raison de lui dire ouvertement que ç'avait été une bonne fortune pour lui, devant écrire un livre scolastique, de trouver son *Essai*, auquel il avait pu emprunter *innumeras eximias observationes*. « Multa itaque hic videbis quæ tibi deberi senties, et nos ultro profitemur³. » Voici pour l'histoire de l'ouvrage de De Soria. Mais il suffirait de jeter un rapide coup d'œil sur son contenu pour être fixé sur la paternité des doctrines qui y sont exposées. Ici il est nécessaire de se borner à considérer la seconde des deux parties dans lesquelles le livre est divisé; c'est-à-dire la partie qui comprend *quæ ad ipsam (mentem) regendam in inquisitione veri pertinent*, savoir les théories relatives à la méthode. Après avoir divisé cette partie, à l'instar de Le Clerc, en *analytique* et *synthétique*, l'une relative à la découverte du vrai, l'autre à la démonstration du vrai déjà trouvé, De Soria consacre à la première le plus grand nombre de pages. Toute la méthodologie semblerait pour lui se réduire à l'analytique : c'est par là que sa théorie s'oppose aux vieilles logiques; l'analytique lui paraît la partie la plus importante de la philosophie rationnelle, celle qui peut se dire *præcipuus scopus et apex præstantissimæ eius disciplinæ*. Il n'oublie pas de rappeler que quelques-uns des écrivains les plus récents ont développé cette partie avec plus de soin et d'ampleur qu'on ne l'avait fait avant eux; mais il prétend que personne n'en a parlé *satis ac pro dignitate*⁴; pas même Le Clerc qui consacre à la méthode toute la troisième partie de sa *Logique*⁵.

1. En fait il emprunte moins à l'*Ars critica* qu'à la *Logica*, et il est en partie absolument indépendant.

2. Le Clerc est, comme on sait, l'auteur de la première biographie de Locke (*Éloge historique de L.*), écrite sur des documents originaux.

3. V. Clerici *Opera philosophica* in IV vol. digesta (Amsterdam, Wetsten, 1722), t. I.

4. Pag. 214.

5. Le Clerc déclare que si cette partie est négligée par les dialecticiens « præ ea parte in qua de Syllogismo agitur, quod haud paullo plus in animo ad disceptationem,

Et en vérité, sans rien dire pour ici des différences entre l'analytique du Genevois et l'analytique du philosophe italien, il y a entre les deux traités au point de vue de la *méthode* une différence notable : c'est que Le Clerc ne lui attribue pas une valeur assez grande pour se défaire entièrement de la syllogistique, à laquelle il consacre toute la quatrième partie *De argumentatione*, tout en reconnaissant les abus séculaires de cet art qui finit par servir plus aux querelles sophistiques qu'à la démonstration de la vérité ; tandis que De Soria, continuant et poussant à leurs extrêmes conséquences les critiques de Locke¹ prononce un des réquisitoires les plus durs qui aient jamais été faits contre la pauvre syllogistique ; c'est pourquoi la *Diacrisis in artem syllogisticam* qui termine le volume, est certainement un document historique d'une certaine importance.

IV

La méthodologie de De Soria commence par distinguer ce qui est accessible à l'intelligence humaine de ce qui restera toujours une énigme insoluble : et par là encore l'auteur est un pur disciple de Locke.

Si l'on supprime toutes les questions insolubles, les autres peuvent se réduire à trois chefs, suivant que la solution peut en être donnée par la raison, l'expérience ou le témoignage d'autrui².

Laissant de côté ce que l'auteur dit de la méthode synthétique (la méthode *doctrinae tradendae*) — et c'est du reste bien peu de chose³ — des lois de l'analytique, que De Soria propose et commente (trente en tout, plus huit *canons*), la majeure partie se rap-

quam ad veritatis indagationem muniendo laborent », lui au contraire qui avait bien plus à cœur « veritatis inquisitionem quam disceptandi libido quae veritatis cognitioni fere obest » l'étudierait avec plus de soin (*diligentius excutiemus*). *Op. cit.*, I, 131.

1. V. Locke, *Essay*, liv. IV, cap. xvii, § 4-7.

2. Une première classification proposée par l'auteur serait la suivante : 1^o questions dans lesquelles le prédicat étant donné, on cherche le sujet qui convient au prédicat ; 2^o questions où, le sujet étant donné, on cherche le prédicat ; 3^o questions où, le sujet et le prédicat étant donnés, on cherche si celui-ci convient à celui-là (pp. 226-227). Voici pour l'histoire de la classification des sciences !

3. Pour ce que De S. dit en général de la méthode synthétique, cf. *Clerici Log.*, p. 132 ; cf. la première loi de cette méthode avec la première et la deuxième *lex definitionum* de Le Clerc (p. 178 sqq.), et la troisième et la quatrième avec la première *regula demonstrationum* (*Log.*, p. 188).

porte à la dernière des trois classes indiquées plus haut; c'est-à-dire aux recherches relatives à la vérité de ce que nous savons par le témoignage d'autrui; en un mot aux recherches historiques. Il y a vingt lois qui constituent vraiment un petit traité de méthode historique et qui ne manqueront pas d'attirer l'attention du futur historien de cette partie de la méthodologie.

La première de ces lois est comme une introduction aux autres :

(XI¹). — Data quacunque enodanda questione, sive primi, sive secundi, sive tertii generis sit², si constet eius solutionem tertio fonti³ pertinere, proindeque ab alieno testimonio dictisque alienis mutuandam esse, ne vocibus et locutionibus illis male intelligas eorum mentem, quorum testimonium consulis, diligenter caveto⁴.

La raison de cette loi, remarque l'auteur, est claire par elle-même. Mais elle ne pourrait être observée sans obéir à la loi suivante :

(XII). — Si qui aliquid asserit negative, vocibus utatur dubiæ et æquivocæ potestatis, voces illas locutionesve ex tuo usu ideisque tuis ne temere et perperam intelligito; sed si qui eas adhibet, consuli potest, cum rogato, ut quid sibi velit explicet, et interrogationibus eo usque urgeto quousque voces suas ita definierit, ut nulla supersit circa eius mentem sensumque obscuritas, nullum scrupulum⁵.

Plusieurs fois, il est vrai, ceci est impossible dans la recherche historique; mais il n'en faut pas moins mettre le plus grand soin à recueillir la vraie pensée des auteurs qui nous servent de source; et la méthodologie s'en remet sur ce point à la philologie, comme à une science subsidiaire. De Soria, en sa qualité de philosophe, comprend tout ce qu'il y a d'accidentel et de changeant dans l'expression verbale et il fait remarquer : *per pauca esse vocabula et locutiones, quæ aliquo obscuritatis aut saltem ambiguitatis vitio non laborent*.

La troisième loi serait celle-ci :

(XIII). — Si is, cuius testimonio eges, cuiusque mentem assequi tua interest, lingua non tua utatur et rogari consuli que non possit, sed ex eius tantum scriptis eiusdem mens tibi sit eruenda; caveto diligentissime,

1. C'est le numéro d'ordre du texte.

2. On fait allusion à la classification rapportée dans la note 2 à page 143.

3. C'est-à-dire *alieno testimonio*.

4. P. 250.

5. P. 251.

ne citra accuratum examen voces et locutiones, quas adhibet, eo sensu accipias, in quem tumet ipsas adhiberes, neque ex meris solis Lexicorum definitionibus eas temere et inconsulto interpreteris ¹.

Cette loi elle aussi affirme les droits de la philologie dans la recherche historique, droits sur lesquels on insiste aujourd'hui avec raison.

(XIV). — Ad veram genuinamque scriptorum intellectionem assequendam monita hæc servanda te comparato : primo instituta et consuetudines tum publicas tum privatas et opiniones tum ad religionem et mores tum ad res naturales spectantes eius gentis, cuius scriptor est et temporis, in quo vixit, diligenter addiscito. Secundo sectæ placita et locutiones, si cui scriptor intelligendus favebat, aut si cui addictus erat, accurate prænoscito ².

Ainsi, dit notre auteur, la majeure partie des phrases et des mots n'ont pas un sens absolu, mais un sens relatif aux institutions, aux coutumes et aux opinions de peuples et d'époques différentes, auxquelles les écrivains font des allusions plus ou moins claires : de sorte qu'il n'est pas possible de comprendre les allusions si auparavant on ne connaît pas ce à quoi il est fait allusion. Ensuite il n'est pas rare que les écrivains professant des doctrines différentes expriment avec les mêmes vocables des sens différents ou tout à fait opposés. Enfin, si les opinions des écrivains à l'égard des choses suprasensibles ne sont pas connues par ailleurs, il arrive souvent que nous ne puissions pas savoir si les termes employés sont pris dans un sens métaphorique ou littéral ³.

1. P. 252.

2. P. 252.

3. Ici l'A. renvoie à l'avant-dernier chapitre de la première partie de l'ouvrage où sont exposés dix avis utiles pour l'interprétation des écrivains. Les voici :

Primo, plurima vocabula ambigua esse partim inopia linguarum, partim negligentia et culpa scriptorum.

Secundo, plures voces et locutiones a primæva significatione, quam obtinebant, tractu temporis decidisse et in aliam adhiberi posterioribus temporibus cœpisse.

Tertio, iisdem vocibus et locutionibus, modo ampliorem, modo arctiorem subiectam esse potestatem et significationem apud varios scriptores.

Quarto, communes voces a peculiaribus scriptoribus peculiari sensu haud raro adhiberi et a communi significatione plus minusve detorqueri.

Quinto, easdem voces et locutiones ab uno eodemque scriptore in uno planeque eodem sensu vix unquam aut ne vix quidem usurpari, exceptis forte mathematicis et quidem non omnibus.

Sexto, homines diversa placita foventes, diversisque partibus studentes, iisdem vocibus et locutionibus ideas plane dispares et toto cœlo discrepantes aliquando exprimere.

Septimo, scriptores quam plurimos sæpe vocibus quibusdam et integris locutionibus alludere vel clarius vel obscurius praxi, moribus et opinionibus sui temporis, quæ

C'est pourquoi De Soria ajoute une bibliographie d'antiquités grecques et romaines assez complète pour son époque. Pour la philosophie antique, il renvoie à Diogène Laerce, édition Ménage; à la trad. latine (de Gott. Olcarius) de la *History of Philosophy* de Thom. Stanley et à l'*Archæologia philosophica* de Thom. Burnet. Pour ce qui regarde le Christianisme, l'auteur ne croit pas devoir indiquer quels sont les meilleurs auteurs d'histoire ecclésiastique, *cum satis noti sint in amplissimo hoc Athenæo*. Pour la philosophie moderne, il conseille la lecture directe des ouvrages philosophes de toutes les écoles.

Les indications relatives aux sciences subsidiaires de l'histoire, comme disent aujourd'hui les théoriciens de la méthode historique, continuent avec la loi suivante :

(XV). — *Temporum et locorum notitiam, si scriptores intelligere tua intersit, ne negligito.*

Comme la méthodologie d'aujourd'hui, De Soria réclame la connaissance exacte de la chronologie et de la géographie.

Il remarque qu'on rencontre chez les écrivains beaucoup de phrases, des développements et même des récits entiers qui ne se comprennent pas bien ou ne se comprennent pas du tout si l'on ne connaît la situation des lieux et la date des événements. Les hommes les plus savants se trompent souvent en cette matière; nous courons donc le risque d'être induits par eux en erreur si nous ne sommes pas versés dans ces sciences. Par exemple Quinte-Curce place le Caucase dans l'Inde et confond la mer Noire avec la Caspienne. Et Virgile, Florus, Manilius, Lucain ont confondu Philippes en Thessalie où César vainquit Pompée, avec Philippes en Macédoine où Antoine et Octave battirent Brutus et Cassius. Pour

præxis, qui mores et opinionones nisi aliunde sint præcognite, loca illa scriptorum assequi non possumus.

Octavo, longe plurima esse vocabula, quæ relativum tantum sensum continent, attributaque, quæ tantum relate ad aliquid vera sunt, intelligi non posse citra erroris periculum ad mentem auctorum, nisi prius constet, relate ad quid ita loquantur, seu quorum et ad quidnam respiciant, dum vocabula illa adhibent.

Nono, plurima scriptorum loca æquivoca esse et obscura ob structuram orationis, constructionemve locutionum, quæ ad mentem scriptorum tuto intelligi non possunt, nisi aliunde nobis nota sit res, de qua scriptor loquitur, aut nisi ejus mens eruatur ex contextu accuratissime explorato.

Decimo, maximam creare difficultatem quam plurimis scriptorum locis rhetoricum stilum, seu figuratas et translaticias locutiones, a quibus perpauca satis abstinere aut sine obscuritate et æqui vocatione utuntur (pp. 202-204).

L'auteur prétend avoir beaucoup insisté sur ce sujet dans ses cours publics.

la chronologie, De Soria renvoie à l'*Historia antiqua* de Christophe Cellarius et à l'ouvrage classique de Pétau (Petavius). Pour la géographie il indique l'*Introduction à la géographie*, tant de fois réimprimée, de Sanson, l'*Introductio in universam geographiam* de Cluver, la *Notitia orbis antiqui* de Cellarius, etc. Il cite enfin les dictionnaires géographiques d'Etienne (Stephanus), de J. Hoffmann et de Filippo Ferrari.

La loi suivante peut paraître de moindre importance : il suffira de la mentionner :

(XVI). — Nisi passim a scriptorum mente aberrare velis, integrum auctorum contextum accuratissime consulito ¹.

Par contre la suivante a une valeur strictement philosophique, bien qu'elle ne soit pas toujours présente à l'esprit des savants en quête de vérité historique.

(XVII). — Si scriptor de re sensibus minime obvia et cognitu minime facili verba faciat, locutionibusque utatur obscuris aut dubia et multiplicis significationis, nec ex contextu, aut alieno testimonio fide digno constet, quid de re ille senserit, ad Pyrronicam epocam confugito, sententiamque de sensu scriptoris hisce in casibus cohibeto.

C'est une application de cette espèce de criticisme dont l'auteur est avec Locke partisan dans la théorie de la connaissance. L'historien ne doit rien affirmer de plus que ce que ses sources l'autorisent à affirmer. Le scepticisme historique est préférable à l'interprétation arbitraire de la tradition.

Les lois exposées jusqu'à présent pourraient se réduire à cette partie de la méthodologie moderne qu'on appelle *euristique* ou théorie des sources. Elles ne contiennent pas certainement tous les avis et toutes les indications des traités plus récents ; mais d'autre part il y a certaines remarques subtiles de De Soria qu'on ne retrouve pas ailleurs.

Après l'euristique, la *critique*. *Requiritur præterea*, dit notre auteur, *ut sciamus fidene digni sint nec ne* les auteurs au témoignage desquels nous demandons la solution des questions historiques qui nous occupent. De là la loi :

(XVIII). — Ne perperam et inconsulto cæteris fidem adhibeto, aut denegato ².

1. Pag. 258.

2. Pag. 261.

On peut dire de cette loi qu'elle sert d'introduction aux lois de la critique historique. La première des lois qui *fidem nostram dene-gandam aut adhibendam moderantur et regunt*, est d'après De Soria, la suivante :

(XIX). — Cum alicuius gentis hominisve aut sectæ placita, opiniones, rationes resque gestas inquiris, vel cum hæc noscere ad aliquam solvendam quæstionem tua intersit, ne perperam fidem adhibeto scriptori, qui genti illi sectæve aut homini infensus sit cum aut minus honorifica et probrosa aut a ratione aliena et absurda invisæ sectæ gentive aut homini tribuit ¹.

Tout le monde sait combien ce défaut est commun chez les écrivains ; aussi notre auteur ne croit-il pas opportun de citer des exemples.

(XX). — Si scriptor de opinionibus, institutis, moribus, rebusque gestis extranearum gentium loquatur, quas non nisi ab illis discere poterat ; nisi hic scriptor accuratissimus sit, nisi manifesta tutaque monumenta præbeat diligentiae, curæ, exactitudinis in rebus illis noscendis, quas narrat et nisi omni careat malæ fidei suspicione, ne imprudens integram plenamque fidem adhibeto ².

(XXI). — Si scriptorem opposita iis quæ asserit aut negat, impune profiteri et narrare non potuisse appareat, eum mendacii et dissimulationis reum esse suspicare, nisi aliunde nil nisi verum protulisse ostendatur ³.

La raison de cette loi est — comme le remarque l'auteur. — que la crainte des peines et des ennuis empêche de déclarer sincèrement la vérité : celui qui écrit sous un gouvernement tyrannique dissimule beaucoup de choses pour ne pas provoquer le tyran.

(XXII). — Scriptorem, qui ea scribendo, quæ scribit, commoda et honores a potentiori quopiam sibi polliceri poterat aut sperare, potentiori illi assentari saltem dubitato. Nam plus student sæpe homines præmiis et commodis, quam veritati ⁴.

Sæpe seulement ! En vérité on ne peut dire que De Soria soit un pessimiste.

(XXIII). — Si quis scriptor affectu et studio partium captus manifesto

1. Pag. 262.

2. Pag. 263.

3. Pag. 264.

4. Pag. 265.

appareat, eum non exaggerare quæ suis partibus favent, nec minueræ quæ contra faciunt, ne putato, nisi oppositum manifestissimis rationibus ostendi possit.

Ces deux lois sont pour ainsi dire le complément de la XXI^e, au point de vue des motifs psychologiques du mensonge en histoire. Déjà dans le dernier chapitre de la première partie de son livre, De Soria avait démontré l'influence des affections sur les jugements et les raisonnements.

(XXIV). — Si quod quis asserit aut negat, certo sciri non posse constet, nisi ratiocinationis ope, verum ne asserat aut neget *ex momento tantum rationum*, non ex eius tantum auctoritate iudicato; si nullas rationes afferat, assensum cohibeto¹.

Et la raison en est que le plus savant des hommes peut lui aussi se tromper quand il s'agit de choses dont la connaissance précise dépend d'un raisonnement exact. Aussi ses raisons, s'il en donne, doivent être pesées et jugées à la balance des lois éternelles et inébranlables du raisonnement. S'il n'en donne pas, il est téméraire d'avoir en lui pleine confiance.

(XXV). — Quod peritiores unanimi consensione de iis rebus pronunciant, quæ non nisi experientia et praxi addiscuntur et de quibus sunt periti, certum ratumque ducito, nisi obstat justa malæ fidei in peritos suspicio; quæ tamen suspicio raro justa est².

Cette loi n'a pas besoin de commentaire; et en vérité elle regarde plus la preuve judiciaire que la recherche historique: deux choses qui, du reste, bien qu'on les distingue dans la pratique, ont plusieurs points de contact et qui même théoriquement n'en font qu'une: il s'agit toujours de prouver un fait déterminé dans le temps et dans l'espace.

(XXVI). — Si quis ex mendacio et mala fide bona et commoda percipere potest, eum malæ fidei esse et mentiri suspicari, fidemque tuam cohibeto, nisi tibi aliunde certissimis indiciis de eius in loquendo candore et morum honestate integerrima constet³.

Cette loi, remarque l'auteur, n'a pas besoin de preuve, puisque sa légitimité (*æquitas*) est évidente en soi.

(XXVII). — Caveto diligentissime ne præ affectu quopiam fidem ad-

1. Pag. 266.

2. Pag. 267.

3. Pag. 267-268.

jungas aut deneges, nimirum ne cuipiam fidem adhibeto, quia id asserat quod optas, nec assensum denegato, quia id asserat negative quod nolles, quodque adversaris.

« C'est l'effet habituel des affections de l'âme et des passions qui engendrent tant d'illusions et d'erreurs; elles sollicitent, stimulent, traînent, arrêtent et précipitent l'assentiment, non parce que la raison nous persuade, mais pour la satisfaction de l'âme. » De là la nécessité de s'observer avec le plus grand soin pour ne pas céder aux suggestions de la passion.

(XXVIII). — Si quod quis asserit negative observationibus et experientiae tuae adversatur aut consonum est, non ideo quod asserit aut negat falsum ducito, quia tuis observationibus tueque experientiae adxersatur, nec ideo verum putato quia experientiae tuae consonum est; nisi forte demonstrare possis manifestissime non posse secus contingere ¹.

Nous voyons neiger tous les ans dans nos pays, mais cette expérience n'est pas une raison suffisante pour que nous devions ajouter foi à qui nous raconterait que chez les Siamois il neige tous les ans.

(XXIX). — Cum quod plures asserunt, ab aliquo acceperunt, ne eos pro totidem testibus accipito, nec ex eorum auctoritate judicato ².

La méthodologie moderne insiste beaucoup sur cette loi, prescrivant la recherche exacte des relations qui existent entre les différentes sources. Les témoignages d'un nombre infini d'hommes, observe l'auteur, quelle que soit leur autorité personnelle, quelle que soit la simplicité des choses dont ils parlent, n'ont aucune valeur (*pro nihilo habendi sunt*), s'ils attestent des faits qu'ils n'ont pas connus directement, mais de seconde main, car celui qui affirme ou nie sur la foi d'autrui n'ajoute pas *ne hilum quidem ponderis* à l'affirmation ou à la négation. De là vient qu'en pareil cas il ne reste que l'autorité des témoignages originaux.

(XXX). — Si quis id asserat, quod sola inspectione, sola sensuum approximatione cognoscitur, sique omni malae fidei suspicione careat, ei assensum praebeto, eo magis si testes huiusmodi rerum originarii plures sint, quibus in casibus res asserta aut negata ad moralem usque evidentiam assurgit ³.

1. Pag. 269.

2. Pag. 270.

3. Pag. 271.

C'est le cas le plus favorable dans lequel puisse se trouver celui qui recherche la vérité historique, c'est le degré suprême de certitude auquel il puisse atteindre. De Soria a déjà noté, dans la première partie de son ouvrage (cap. VI, § 6), que des trois espèces d'évidence (critérium du vrai), *métaphysique, physique* et *morale*, cette dernière est la seule à laquelle puisse prétendre l'histoire ¹.

Et voici la dernière loi :

(XXXI). — Si cui scriptori fides jure meritoque habenda sit, ne aliēna fraude suppositilia, spuria et interpolata scripta, pro genuinis et intactis auctoris illius monumentis illius accipias ².

Avec cette loi on passe de la critique *intrinsèque* à la critique *extrinsèque* des sources historiques. Et l'auteur indique les règles par lesquelles on peut distinguer les écrits apocryphes des authentiques et ceux qui sont interpolés de ceux qui sont intacts.

Mais ici il faut relever que si aucune des lois analytiques exposées jusqu'ici n'a son pendant dans les sept lois énumérées par Le Clerc dans sa *Logica*, les huit *canons* que De Soria donne pour les écrits apocryphes ou interpolés dérivent directement des dix *Aphorismes* formulés et commentés par Le Clerc dans l'*Ars critica*. En dérivent aussi les exemples cités par notre auteur pour l'éclaircissement des canons. Je les reproduis ici en indiquant les sources de chacun d'eux :

1. — Si stilus dati operis satis discrepet a noto alicuius scriptoris stylo, opus illud eius non est, etsi eius nomen præ se ferat. (Cf. Cler. Aph. IX; A. G.³, II, 372; et, pour l'exemple, cf. II, 373.)

2. — Si liber veteris alicuius nomen præ se ferat, et in eo occurrant voces sequiori ævo inuenta et vetustioribus incognita, liber aut ex alicuius recentioris, aut est interpolatus. (Cf. Cler. Aph. X; A. G., II, 387-8; et, pour les exemples, II, 372, 385, sq.)

3. — Si liber inscitia refertus sit, viro, de cuius doctrina liquido constat, referri non potest, nisi falso; nec ineptiis et ridiculis fabellis scatens, tribui jure potest scriptori, qui aliunde gravis, castigatique

1. « Constat cuilibet rem attendenti civiles historias posse aliquando ad moralem usque evidentiam ad summum assurgere, nunquam vero ad evidentiam physicam aut metaphysicam », p. 71.

2. Pag. 271.

3. C'est-à-dire *Ars critica in quo ad studia linguarum latinæ, græcæ et hebraicæ via munitur, ceterumque emendandorum spuriorum scriptorum a genuinis dignoscendorum et indicandi de eorum libris ratio traditur*. Je cite la quatrième édition, Amsterdam, 1712, en trois tomes.

judicii ostenditur, quamvis in veteribus catalogis et apud veteres id generis libri huiusmodi scriptorum nominibus insigniti appareant. (Cf. Cler. Aph. VII; A. C., II, 359; et, pour les exemples, II, 360 et I, 26.)

4. — Opus, in quo narrantur res, vel personæ memorantur scriptore, cui tribuitur, recensiores, vel falso tributum ei est, vel saltem ab alio interpolatum. (Cf. Cler. Aph., VI; A. C., II, 356-7.)

5. — Liber, in quo asseruntur aut propugnantur sententiæ, quibus oppositas enixe tuetur is, cuius nomine liber inscribetur, aut supposititius est, aut interpolatus; siquidem sententiæ alicuius sint momenti, nec constet, scriptorem illum sententiam, quam ante tuebatur, aut cui inhærebat, correxisse, immutasse, damnasse. (Cf. Cler. Aph. V; A. C., II, 346; et, pour les exemples, II, 348.)

6. — Ob nudam auctoritatem recentiorum recensendum non est opus aliquod cuiusdam esse veteris auctoris, si scriptores contemporanei proximè diserte id negent aut in dubium revocent. (Cf. Cler. Aph. IV; A. C., II, 343.)

7. — Si veteres veluti genuinum opus aliquod amplexi sint, non ideo tantum genuinum opus habendum est, si graves occurrant aliunde suspicandi rationes. (Cf. observation de Le Clerc, A. C., II, 345-6.)

8. — Asserta alicujus archetypi operis translatio, in qua agnominationes occurrant, quæ esse nequeunt in idiomate, ex quo facta putatur translatio, vel translatio non est, sed supposititium est opus, vel ad minimum interpolata est. (Cf. Cler. Aph. X; A. C., II, 387; et, pour les exemples, II, 391-2.)

Il suffit de confronter le texte de De Soria avec celui de Le Clerc pour voir qu'il ne s'agit pas ici d'un plagiat, d'autant plus que De Soria a reconnu ce qu'il doit à l'*Ars critica* dans la préface de son ouvrage. On le sait, de pareilles règles ne peuvent changer d'un écrivain à l'autre; et la forme que leur donne notre philosophe, est toujours plus précise et plus exacte que celle du Genevois. D'ailleurs l'originalité véritable ne lui appartient pas non plus, puisqu'il confesse à son tour avoir suivi dans ses Aphorismes André Rivet¹ (1572-1651) et William Cave² (1637-1713), sans pour cela en copier la méthode et les exemples : « Ceterum non diffitemur — prenait-il grand soin d'avertir — lectis eorum canonibus, nostros aphorismos a nobis esse formatos. »

GIOVANNI GENTILE.

(Traduit par L. RÉAU.)

1. *Isagoge seu Introductio ad Scripturam sacram Veteris et Novi Testamenti*, 3 vol. in-folio, 1651, 1652 et 1660.

2. *Scriptorum ecclesiasticorum historia litteraria*, en 2 tomes, Londres, 1688 et 1689.